



# Visa pour regroupement familial

## (enfants étrangers qui souhaitent rejoindre un de leur parent en Suisse)

La présence personnelle de l'enfant est indispensable lors du dépôt de la demande de visa pour regroupement familial, accompagné par l'autorité parentale ou son tuteur légal. La demande de visa peut être déposée auprès du Consulat Honoraire de Suisse à Vientiane pendant les [heures d'ouverture](#). Un rendez-vous n'est pas exigé pour les enfants des conjoint(e)s de citoyens suisses et de l'UE.

### Documents requis pour la demande de visa

- **Formulaire de demande de visa** „Demande pour un visa de long séjour (visa D)“ en trois exemplaires, dûment rempli, daté et signé par l'autorité parentale/le tuteur légal
- **Quatre photos**  
couleur, récentes, 3,5 – 4 cm de large, sur fond neutre, le visage prenant jusqu'à 70-80% de la surface de la photo
- **Passeport**  
valable au moins trois mois au-delà de la date d'entrée prévue; contient au moins deux pages vierges
- **Trois photocopies du passeport**  
pages de données personnelles
- **Acte de naissance** (\*)  
original et trois photocopies
- **Certificat de famille** (\*)  
original et trois photocopies
- **Documents concernant un changement de nom/prénom** (\*)  
si applicable, original et trois photocopies

#### Pour le parent :

- en cas de célibat au moment de la naissance: **droit de garde exclusive** (\*), original et trois photocopies. Ce document peut être obtenu auprès du maire et doit être approuvé par les autorités du district compétent.
- en cas de divorce: **Acte de divorce** (\*) sur lequel l'attribution de la garde de l'enfant est clairement mentionnée, original et trois photocopies
- en cas de veuf: **Acte de décès** (\*) du conjoint, original et trois photocopies

Les documents originaux seront restitués de suite.

### Légalisation et traductions de documents

(\*) Les documents en langue laotien doivent être traduits en anglais ou français par le Ministère de Justice et légalisés par le Ministère des Affaires Etrangères.

Ministry of Justice: Lane-Xang Avenue (Opposite Patuxay Monument) Vientiane,  
Tel: 856-21-451920

Ministry of Foreign Affairs, Consul Department , Sibounheuang Road ,Ban Sibounheuang,  
Chanthaboury Dist, Vientiane, Tel: 856-21-243524

## **Émoluments**

Des informations sur les émoluments de visa sont disponibles [ici](#).

## **Délai de traitement**

La procédure de regroupement familial peut durer plusieurs mois. La demande de visa sera envoyée à Bangkok par courrier hebdomadaire et transmise à l'office des migrations du canton de domicile du parent par le centre consulaire régional. Des renseignements plus précis sur les délais de traitement peuvent être obtenus auprès de l'office des migrations. De manière générale, l'office des migrations vous informera directement sur la décision (formulaire « Autorisation habilitant les représentations suisses à délivrer un visa »). Dès réception de l'autorisation, le requérant ou une tierce personne autorisée peut déposer le passeport et l'autorisation auprès le guichet du Consulat Honoraire de Suisse à Vientiane pendant les heures d'ouverture, sans rendez-vous. Le passeport sera envoyé au Centre Consulaire Régional à Bangkok par courrier [payant](#) hebdomadaire où le visa sera établi et retourné à Vientiane la semaine suivante. Le Consulat Honoraire de Suisse informera le requérant auprès réception du passeport.

Bangkok, le 07.07.2015